



De santé fragile, Claire ne peut mener une grossesse à terme. Nathalie, 43 ans à l'époque, lui a proposé de le faire pour elle. Elle nous raconte cette aventure des temps modernes, interdite en France mais tolérée en Belgique, où cinq hôpitaux la pratiquent.

PROPOS RECUEILLIS PAR **SÉGOLÈNE BARBÉ**

ILLUSTRATIONS : **MAUREEN LE LANN**

“J’ai porté l’enfant d’un couple d’amis”

“**J**e n’apprécie pas d’être enceinte et je n’aurais jamais pensé devenir un jour mère porteuse. Pourtant, l’idée a commencé à germer en moi progressivement au contact d’un couple d’amis très proches qui ne pouvaient pas avoir d’enfant. Ils n’avaient ni l’un ni l’autre de problèmes de fertilité mais, pour des raisons de santé, mon amie ne pouvait mener une grossesse à terme. Ils ne concevaient pas leur vie sans enfant, alors ils ont commencé à se renseigner sur les mères porteuses à l’étranger. Ils nous racontaient leurs démarches, le prix que cela coûterait (cinquante mille euros en Ukraine, plus de cent mille dollars aux États-Unis...). Dans un coin de ma tête, j’ai commencé à penser que je pourrais leur faire ce cadeau qui les rendrait si heureux. J’avais 43 ans, deux enfants – une grande fille de 19 ans d’une première union, un fils de 3 ans avec mon second mari – et aucune intention d’en avoir un troisième. J’ai fini par aborder le sujet avec mon mari... Il était surpris car il savait à quel point être enceinte n’était pas simple pour moi. Mais il a trouvé que c’était une idée magique, d’autant qu’il était très proche de ces amis qu’il connaît depuis l’adolescence. Je voulais aussi l’accord de ma fille aînée, car je savais que ma décision chamboulerait toute la famille. Elle aussi était partante.



Alors un soir où ils prenaient l’apéro à la maison, je leur ai proposé de porter leur enfant. Ils étaient tellement émus, ils ne s’y attendaient absolument pas.

Restait malgré tout le problème de l’âge : j’avais déjà 43 ans, et la plupart des centres de PMA n’acceptent les femmes que jusqu’à 35 ou 40 ans. Mes amis ont téléphoné un peu partout et nous avons fini par être acceptés au centre de PMA de l’hôpital Saint-Pierre de Bruxelles. Nous avons vu énormément de médecins, des gynécologues, mais aussi des psychologues et des psychiatres, chacun de notre côté, à deux, à trois ou à quatre. C’est un processus qui prend beaucoup de temps, mais c’est normal car il faut vraiment être sûr de soi et suffisamment solide. Il peut y avoir des dérives, des gens qui se font payer. En Belgique, il est interdit de porter un enfant contre de l’argent. Les médecins ont vérifié

que nos versions concordait, que nous étions effectivement amis depuis longtemps. Ils voulaient aussi être certains que mon mari comme moi n’avions pas le désir d’avoir un troisième enfant. Après la naissance, la personne qui accouche a deux mois pour se rétracter et décider de garder l’enfant, donc c’est tout de même un risque pour ceux qu’on appelle les “parents d’intention”. Nous avons également consulté un avocat et rédigé tous les quatre une sorte de “convention sur l’honneur” sans réelle valeur juridique, où nous avons noté ce que nous voulions mais aussi ce que nous ne voulions pas. Nous étions par exemple d’accord sur le fait que les parents d’intention prendraient à leur charge tous les frais (visites chez le médecin, frais d’hôpitaux, vêtements de grossesse...) comme si c’était mon amie Claire qui était enceinte. Je souhaitais aussi ●●●



qu'ils soient présents lors des visites chez le gynécologue, pour assister aux différentes échographies.

Une fois que notre dossier a été accepté, nous avons commencé les FIV [fécondations in vitro, ndlr]. Je n'avais pas le droit de donner mes ovocytes, je prêtais seulement mon utérus. Les spermatozoïdes et les ovocytes ont été prélevés chez les futurs parents. Claire est plus jeune que moi – elle n'avait alors que 33 ans – mais, du fait de sa maladie, elle ne pouvait pas recevoir de stimulation ovarienne, donc un seul ovocyte était prélevé à chaque fois. Les deux premières FIV ont échoué. C'était dur, à chaque fois, de devoir le leur annoncer, de sentir leur déception. Malgré moi, je me sentais coupable. Mais nous ne nous sommes pas découragés, et la troisième tentative a été la bonne.

Malheureusement, les neuf mois qui ont suivi n'ont pas été faciles. J'étais malade en permanence, beaucoup plus que pour mes propres enfants. Cela m'a confirmé qu'être enceinte reste pour moi une épreuve très difficile. Contrairement à la plupart des femmes, je n'aime pas voir mon ventre bouger, j'ai hâte de récupérer mon corps rien que pour moi. C'est sans doute pour cela que je me suis proposée : j'étais la candidate idéale car je savais que je ne m'attacherais pas au bébé.

Pendant ma grossesse, je ne ressentais rien de particulier, en tout cas pas de sentiment de maternité comme pour mes deux enfants. Quelque part, j'ai toujours su que ce n'était pas mon bébé. Chez le


gynécologue, j'avais l'impression d'accompagner les parents, comme si ce n'était pas vraiment mon ventre qu'on voyait à l'écran. Ils avaient aussi enregistré sur un lecteur MP3 des petites histoires pour que le bébé s'habitue à leurs voix. Tous les soirs, je posais les écouteurs sur mon ventre et, pendant ce temps-là, je faisais autre chose, je regardais la télé... C'était leur petit moment d'intimité, j'essayais de ne pas les déranger.

CE QUE DIT LA LOI

Technique de procréation médicalement assistée qui permet à une femme de porter l'embryon d'un couple, la gestation pour autrui (GPA) est interdite en France mais implicitement autorisée en Belgique, où elle n'est pas encadrée légalement. Le pays interdisant par ailleurs la « commercialisation du corps humain », elle ne peut être rémunérée. La mère porteuse doit être déjà mère et faire partie de l'entourage proche (famille, amis...). Elle ne peut fournir ses propres ovocytes, pour éviter tout lien génétique avec l'enfant qu'elle porte.

Pendant ces neuf mois, mes amis ont été très présents mais ils ne m'ont pas étouffée : ils ont respecté mon intimité. Ils savaient que je prenais mon rôle à cœur et que je ne commettrais pas d'imprudences. J'ai accouché par césarienne d'une petite fille, Laura. Ses parents attendaient à côté, avec mon mari. Je n'ai pas assisté au moment où on leur a tendu le bébé mais j'ai demandé à mon mari de prendre plein de photos. Je n'ai pas souhaité prendre Laura sur moi, j'ai pensé que c'était mieux qu'elle soit tout de suite avec sa maman. Mon rôle s'arrêtait là, j'avais fini ma mission. C'est comme s'ils m'avaient confié un bébé pour que je m'en occupe pendant neuf mois avant de le leur rendre.

Lorsque Laura est née, environ trois ans après le début de nos démarches, j'avais presque 47 ans. Après la naissance, je n'ai ressenti aucun vide, aucune tristesse. J'étais soulagée, libérée, heureuse que tout se soit bien terminé, que l'enfant soit en bonne santé, que l'aventure que nous avons vécue n'ait créé aucun conflit dans l'amitié qui nous unissait... Pour moi, Laura est un enfant comme les autres, à la différence qu'elle n'a pas été portée par sa mère. Aux yeux de la loi, cependant, je restais sa mère, puisque c'était moi qui avais accouché, et mon mari était le père. Avant la naissance de Laura, nous sommes donc passés devant le tribunal de la famille pour que mon mari puisse renoncer à ses droits parentaux et que son père d'intention puisse la reconnaître de façon anticipée. Il a pu ensuite aller



“C’EST IMPORTANT DE FAIRE CONNAÎTRE CETTE EXPÉRIENCE INCROYABLE, SURTOUT EN FRANCE, OÙ LA GPA EST INTERDITE. JE SUIS FIÈRE DE CE QUE J’AI ACCOMPLI”

la déclarer lui-même juste après sa naissance, ce qui est tout de même beaucoup plus simple que s’il avait fallu changer ensuite son nom, ses papiers... Pour devenir sa mère légalement, Claire a, elle, dû attendre le délai de deux mois, puis initier une procédure d’adoption.

Je pense que c’est important de mieux faire connaître cette expérience incroyable, surtout dans les pays où la GPA [gestation pour autrui] est interdite, comme en France. On me demande souvent pourquoi j’ai fait cela, mais c’est tout simplement parce que je ne supporte pas de voir mes proches malheureux. Je sentais que j’en étais capable et je suis fière de ce que j’ai accompli, donc on peut estimer que j’en retire aussi un bénéfice. Je ne pense pas que mes amis se sentent redevables envers moi car je ne leur ai jamais fait ressentir que je faisais quelque chose d’exceptionnel. J’estime que je ne suis pas la seule à avoir du mérite : pour eux, cela n’a pas été facile non plus. Ils ont dû me faire confiance. Mon amie a aussi dû accepter de ne pas pouvoir porter son propre enfant : elle aurait sûrement rêvé d’être à ma place, alors malgré les nausées, j’essayais de ne pas trop me plaindre.

Certains, autour de nous, n’étaient pas d’accord avec notre démarche : ils estimaient que si nos amis ne pouvaient pas avoir d’enfant, c’était que la nature en avait décidé ainsi. Moi, je pense que puisque ce désir d’enfant était si fort pour eux, c’est bien qu’ils aient trouvé une autre manière de le réaliser. Lorsque

c’est possible, pourquoi ne pas le faire ? C’est une chance de pouvoir se dire : j’ai fait une seule chose et ils en seront heureux pour toute leur vie, ainsi que leurs parents, leurs proches. Bien sûr, je reconnais qu’il faut être sûr de son choix, ne pas avoir de désir d’enfant pour soi-même, être prêt aussi à supporter toutes les contraintes que cela implique. Pendant cette période, j’ai subi énormément de prises de sang, d’examens, parfois très douloureux, comme la salpingographie [l’examen des trompes utérines].

C’est aussi un choix qui impacte le couple et la famille, pas seulement la femme qui porte l’enfant. Pendant ces années, je ne pouvais pas prendre de contraception. Il ne fallait donc surtout pas que je tombe enceinte de mon mari, ce qui a forcément compliqué notre vie sexuelle. Lorsque mon ventre a commencé à s’arrondir, nous avons

dû expliquer à notre fils, qui n’avait alors que 5 ans, que j’avais effectivement un bébé dans mon ventre mais que c’était celui de nos amis, que ce ne serait pas un petit frère ou une petite sœur. Nous avons aussi averti son école, où, heureusement, tout le monde a été très compréhensif. Finalement, cela ne l’a pas tracassé plus que cela.

Aujourd’hui, je suis la marraine de Laura. C’est une petite fille timide de 4 ans très proche de ses parents. Je n’ai pas l’impression qu’il reste quelque chose entre nous de ces neuf mois qu’elle a passés dans mon ventre. Mais cela ne m’attriste pas. Je laisse les choses se faire naturellement. Je suis sûre qu’un jour nous aurons une vraie relation marraine-filleule. Avec ses parents, nous avons prévu de tout lui expliquer lorsqu’elle sera un peu plus grande, mais je les laisse choisir le bon moment, c’est leur décision. » ●

Pour aller plus loin

- **Le documentaire *Naître d’une autre*** de Cathie Dambel. La réalisatrice a posé ses caméras pendant un an au CHU Saint-Pierre de Bruxelles, où vingt-six bébés sont nés par GPA depuis 1997 (Abacaris films, 2020).
- **Le roman *Faire corps*** de Charlotte Pons. Une fiction pleine de sensibilité sur une femme qui consent, sans en mesurer toute la portée, à porter le bébé de son meilleur ami homosexuel (Flammarion, 2021).
- **Des associations** françaises de soutien aux personnes infertiles (maia-asso.org, bamp.fr) ou militant pour la légalisation de la GPA en France (claradoc.gpa.free.fr).